Sciences Po Grenoble UGA
L'OUVERTURE AUX MONDES

Le Directeur

ARRETE N°48-2026
RELATIF A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES POUR
L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,
Vu le Décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, notamment son article 7,
Vu le Décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction Publique de l'Etat,
Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes,
Vu l'arrêté de nomination n°ESRS2433893A du 19 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Simon PERSICO à la direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,
Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques, notamment ses articles 13-1-2, 20-1-1 et 20-1-4,
Vu l'arrêté n°44-2026 du 7 octobre 2026 organisant les élections des représentants des usagers au sein du Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante (CEVIE),

ARRETE :

Article 1er : Les opérations électorales visant à désigner 6 binômes de représentants étudiants (un titulaire et son suppléant) des usagers au sein du Conseil des études et de la vie étudiante de l'IEP de Grenoble auront lieu aux dates suivantes :

Du Mercredi 4 novembre 2026 à 9h au Vendredi 6 novembre 2026 à 16h (tour unique).

Sciences Po Grenoble
BP 48 – 38040 GRENOBLE Cedex 9
Adresse géographique : 1030 Rue des universités 38400 Saint-Martin d'Hères
Secrétariat Direction : Téléphone +33 (0)4 76 82 60 37 – Télécopie +33 (0)4 76 42 50 40
www.sciencespo-grenoble.fr

Sciences Po Grenoble UGA
L'OUVERTURE AUX MONDES

Le Directeur

Article 2 : Les candidatures suivantes sont déclarées recevables :

Conseil	Collège	Nom des listes	Noms des candidats
Conseil des études et de la vie étudiante	Collège unique	AGORA	- Titulaires – 1 : CAZORLA Paula 2 : ATSEGOU-GARDY Enzo 3 : BRASANAC Dunja 4 : BERSET-PRICE Colette 5 : DAVIN Raphaël - Suppléants – 1: IDRISSI Mohamed 2 : REHAKOVA Miranda 3: GRAVINA OLIVEIRA Guilherme 4 : CARIGNANO Giulio 5 : GROLEAS Niels
Conseil des études et de la vie étudiante	Collège unique	OURSE	- Titulaires – 1 : NARDO Robin 2 : PINCHART Maya 3 : MALTERRE Eli 4 : MEILLE Elsa 5 : VIGNA Flavien 6 : DOUADY Anouk - Suppléants – 1 : LUPOVICI Yvonne 2 : PIOLAT Juliette 3: MALZAHN Titouan 4 : NASSAR Cléo 5 : FIERRO-SIRE Antoine-Jean 6 : REBAI Nina
Conseil des études et de la vie étudiante	Collège unique	SOLIDAIRES étudiant-e-s : syndicat de luttes	- Titulaires – 1 : POINCIN-VIAL Solal 2 : GUILLAUME Angela 3: ZARADZKI-ROUBAUD Vladim 4 : DEFORGE Malou - Suppléants – 1 : LE ROHELLEC Ninon 2 : GRUOT Augustin 3: DUMONT Elisabeth 4 : LEFEBRE Adrien

Sciences Po Grenoble
BP 48 – 38040 GRENOBLE Cedex 9
Adresse géographique : 1030 Rue des universités 38400 Saint-Martin d'Hères
Secrétariat Direction : Téléphone +33 (0)4 76 82 60 37 – Télécopie +33 (0)4 76 42 50 40
www.sciencespo-grenoble.fr

Sciences Po Grenoble UGA
L'OUVERTURE AUX MONDES

Le Directeur

Conseil des études et de la vie étudiante	Collège unique	UNI-STOP BLOCAGES, POUR LA LIBERTE D'ETUDIER	- Titulaires – 1 : MANOA Quentin 2 : GILLI Baptiste 3 : BAUMEA Quentin - Suppléants – 1 : THOMAS Matis 2 : QUESSADA Clément 3: ROBERTSON Tilde

Article 3 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Institut d'études politiques et sur le site internet de l'établissement à la rubrique « Cadre réglementaire // Arrêtés de du directeur // Electoraux ».

Article 4 : La direction générale des services de l'Institut d'études politiques de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble par courrier adressé au greffe du tribunal (Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans les deux mois qui suivent sa publication.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 30 octobre 2026

Pour le directeur
et par délégation
Le directeur adjoint des services
Ressources et moyens
Arnaud COEFFIER

Le Directeur,

Simon PERSICO

Sciences Po Grenoble
BP 48 – 38040 GRENOBLE Cedex 9
Adresse géographique : 1030 Rue des universités 38400 Saint-Martin d'Hères
Secrétariat Direction : Téléphone +33 (0)4 76 82 60 37 – Télécopie +33 (0)4 76 42 50 40
www.sciencespo-grenoble.fr